

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15	15	15
----	----	----

Séance ordinaire du Mardi 08 avril 2014

Date de la convocation : 03/04/2014

Affichage du 15/04/2014
Au 20/05/2014

L'an deux mil quatorze et le mardi huit avril à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques KAISER : **Maire**

Présents : Bernard KALCH, Jean-Marc NOBLET, Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Pascal DIEMER, Guillaume DUMONT, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Gérard LEVY, Caroline MOUTIER, Hervé NIVA, Pascale RIEDINGER, Ronald STIBLING, Pascale WEISSENBACH.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Proposition et vote des taxes locales
02	Subventions 2014
03	Budget primitif 2014
04	Élection d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent
05	Commission communale des impôts directs
06	Commissions communales
07	Indemnité du receveur municipal
08	Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux
09	Vérification du paratonnerre
10	Divers et communications

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 MARS 2014

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

Objet de la délibération

N° 01 - PROPOSITION ET VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, par 14 voix pour et 1 voix contre, le maintien des taux des taxes locales, pour l'année 2014 comme suit :

- | | |
|----------------------------|---------|
| ➤ Taxe d'habitation : | 16,19 % |
| ➤ Taxe foncière bâti : | 10,34 % |
| ➤ Taxe foncière non bâti : | 72,84 % |
| ➤ Produit CFE : | 18,68 % |

/

Objet de la délibération

N° 02 : SUBVENTIONS 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour l'année 2014 :

Sapeurs-Pompiers	600,00 €
Association des donateurs de sang bénévoles	100,00 €
Club Vosgien	50,00 €
A.S.H.	1000,00 €
Prévention routière	50,00 €
Souvenir Français	30,00 €
Association d'Accompagnement des Personnes Handicapées ou âgées (A.A.P.H.A.)	80,00 €
DIVERS	1 090,00 €
TOTAL	3 000,00 €

Les crédits nécessaires seront prévus au compte 6574 du budget primitif de l'exercice 2014.

/

**Objet de la
délibération**

N° 03 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2014 (M14) :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif principal, qui s'équilibre à 553 505,24 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 371 091,08 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement. Soit un budget total de 924 596,32 €

/

**Objet de la
délibération**

N° 04 : ÉLECTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES À CARACTÈRE PERMANENT

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de 675 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent

L'unique liste présente les candidats suivants :

Monsieur Jean-Marc NOBLET, Monsieur Bernard KALCH et Yannick EON, membres titulaires.

Monsieur Fabrice TISSERAND, Monsieur Ronald STIBLING et Madame Pascale WEISSENBACH, membres suppléants.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Ainsi réparti, l'unique liste obtient 15 voix.

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 2,5

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, l'unique liste obtient 6 sièges.

Sont ainsi déclarés élus :

Monsieur Jean-Marc NOBLET, Monsieur Bernard KALCH et Yannick EON, membres titulaires.

Monsieur Fabrice TISSERAND, Monsieur Ronald STIBLING et Madame WEISSENBACH, membres suppléants, pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

/

Objet de la
délibération

N° 05 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Les membres du Conseil Municipal désignent les titulaires et les suppléants de la commission communale des impôts directs comme suit :

Membres titulaires :

Monsieur Jean-Jacques KAISER
Monsieur Bernard KALCH
Monsieur Jean-Marc NOBLET
Monsieur Yannick EON
Monsieur Fabrice TISSERAND
Monsieur Pascal DIEMER
Monsieur Gérard LEVY
Madame Pascale WEISSENBACH
Monsieur Ronald STIBLING
Madame Rachel KLEIN-DORMEYER
Monsieur Hervé NIVA
Monsieur Gérard SCHEID

Membres suppléants :

Madame Pascale RIEDINGER
Madame Caroline MOUTIER
Monsieur Sébastien ELOI
Monsieur Guillaume DUMONT
Monsieur Patrick ISAAC
Madame Jessica RIVAUD
Madame Marie-Andrée KRUMENACKER
Monsieur Joseph PETRAZOLLER
Monsieur Claude HIEGEL
Monsieur Xavier HECHINGER
Monsieur Jean BERI
Madame Anne SCHAUBER

/

Objet de la
délibération

N° 06 : COMMISSIONS COMMUNALES :

Les Conseil Municipal désignent les membres des différentes commissions communales comme suit :

Commission des finances :

Jean-Jacques KAISER - Jean-Marc NOBLET - Bernard KALCH - Yannick EON Fabrice TISSERAND - Rachel KLEIN-DORMEYER -

Commission des travaux et patrimoine :

Jean-Jacques KAISER - Bernard KALCH - Jean-Marc NOBLET - Yannick EON - Fabrice TISSERAND - Gérard LEVY - Pascale RIEDINGER - Pascal DIEMER - Ronald STIBLING - Caroline MOUTIER - Rachel KLEIN-DORMEYER - Sébastien ELOI - Pascale WEISSENBACH - Hervé NIVA - Guillaume DUMONT

Commission environnement, cadre de vie et urbanisme :

Jean-Jacques KAISER - Bernard KALCH - Jean-Marc NOBLET - Yannick EON - Fabrice TISSERAND - Ronald STIBLING - Hervé NIVA - Pascal DIEMER - Pascale RIEDINGER - Guillaume DUMONT - Pascale WEISSENBACH

Commission des affaires sociales, scolaire, jeunesse et communication :

Jean-Jacques KAISER - Yannick EON - Bernard KALCH - Jean-Marc NOBLET - Fabrice TISSERAND - Guillaume DUMONT - Rachel KLEIN-DORMEYER - Sébastien ELOI

Commission culturelle, sportive et gestion de la salle socioculturelle :

Jean-Jacques KAISER - Fabrice TISSERAND - Yannick EON - Bernard KALCH - Jean-Marc NOBLET - Caroline MOUTIER

Commission de sécurité routière : Gérard LEVY

Conseil d'école : Jean-Jacques KAISER - Yannick EON

Comité National des actions sociales (C.N.A.S.) : Yannick EON

Correspondant à la défense : Ronald STIBLING

/

Objet de la
délibération

N° 07 : INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs du Trésor,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder à M. André BLAISE, l'indemnité de conseil au taux de **100 %** par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

/

Objet de la
délibération

N° 08 : RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX - AUTORISATION GENERALE DE POURSUITES

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande du percepteur, proposant la mise en place d'une convention qui l'autorise à engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres émis à l'encontre des débiteurs.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer, avec la trésorerie de Phalsbourg, la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

/

Objet de la
délibération

N° 09 : VERIFICATION DU PARATONNERRE

Selon l'article EL 19 § 2, de l'arrêté du 19 novembre 2001, les systèmes de protection contre la foudre équipant les établissements recevant du public, doivent être vérifiés annuellement.

A ce titre, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer le contrat de renouvellement, pour la vérification annuelle du paratonnerre de l'église paroissiale, avec la Société Alsacienne de Paratonnerre de STRASBOURG,
- approuve la durée du contrat fixée à 05 ans à compter de février 2015,
- approuve la vérification annuelle pour un montant de 148,00 € H.T. révisable selon l'index du bâtiment.

/

N°10 Divers et communications :

1. **Feuille de route d'un élu** : Le maire présente la feuille de route et demande à ce que les objectifs (Rassembler, Construire et Servir) et la méthode qui guidera notre action (Ecouter, Décider et Evaluer) soient respectés par tous les élus durant leur mandat.
2. **Fleurissement de la commune** : La commune va s'inscrire au concours départemental du «village fleuri», pour l'année 2014. Bernard KALCH est chargé de la mise en place en collaboration avec la commission concernée.
3. **70^{ème} anniversaire de la Libération** : Le président du Conseil Général de la Moselle souhaite que les communes marquent cet évènement. A cette occasion, une association locale sera nommée «porteuse» du projet et pourra être subventionnée à hauteur de 5 000,00 €
4. **Emission «Lachshow» en dialecte** : Elle a eu lieu le mardi 1^{er} avril à l'auberge du camping. Etaient invités le maire et les adjoints.
5. **Ecoles - fermeture d'une classe** : Le maire informe le conseil que suite à un entretien avec l'Inspection académique. Ce dernier envisage une fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire, sous prétexte que nous n'atteignons pas le seuil de 75 élèves pour le compte des 4 classes. Les démarches ont été entreprises par les municipalités et les parents d'élèves du regroupement pédagogique pour éviter cette fermeture. A suivre
6. **Visite des bâtiments communaux** : Cette visite est planifiée pour le samedi 07 juin 2014 à 9 heures, afin que les nouveaux élus prennent connaissance des bâtiments communaux.
7. **Communauté des Communes** : Suite à la nouvelle réglementation des élections municipales, les conseillers communautaires qui siégeront à la Communauté des Communes, sont d'office le maire et le 1^{er} adjoint. C'est donc Jean-Jacques KAISER et Bernard KLACH qui seront amenés à voter le lundi 14 avril les membres du bureau.

La séance a été levée à 23 heures 30.

EMARGEMENTS

KAISER Jean-Jacques, Maire :	KALCH Bernard, 1 ^{er} Adjoint :	NOBLET Jean-Marc, 2 ^{ème} Adjoint :
EON Yannick, 3 ^{ème} Adjoint :	TISSERAND Fabrice, 4 ^{ème} Adjoint :	LEVY Gérard, Conseiller :
KLEIN-DORMEYER Rachel, Conseillère :	NIVA Hervé, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :
ELOI Sébastien, Conseiller :	STIBLING Ronald : Conseiller	DUMONT Guillaume, Conseiller :
DIEMER Pascal, Conseiller :	MOUTIER Caroline, Conseillère :	WEISSENBACH Pascale, Conseillère :